

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 17 FEVRIER 2014 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Absents : GOURET Colette, HERLEDAN Thierry.

Secrétaire de séance : TAILLARD Anne.

Avant de débiter la séance, M. le Maire rend hommage à M. Philippe CHAUMET, père de Catherine CHAUMET, ancien conseiller municipal et membre du CCAS.

Il fait un bilan des tempêtes qui ont frappé la région, et qui à Pleuven ont causé des dégâts heureusement limités.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour 2014.

« Ce débat d'orientations budgétaires est particulier, du fait des élections municipales en mars 2014, période du vote du budget ; nous avons le choix entre proposer un budget primitif issu de l'équipe sortante ou laisser la nouvelle équipe réaliser son budget.

Je souhaite proposer la première solution, avec un budget de transition, c'est à dire sans décision d'augmentation ou de baisse des taux communaux, sans décision d'investissement à fort impact budgétaire. Je rappelle que le budget ne sera pas figé par le BP ; il sera possible de prendre ensuite des décisions modificatives. Mais surtout, par expérience, je sais qu'il faut au moins une année pour une équipe nouvelle ou renouvelée pour s'approprier les règles comptables M14.

Pour diverses raisons, certains chantiers ne sont pas clos. Je profite de ce débat pour les lister et demander d'honorer les engagements pris.

- ✓ L'effacement des réseaux route de Hent Ar Bleizi, chantier principalement sous responsabilité de la CCPF et en partenariat avec la commune de Fouesnant (rue limitrophe).
- ✓ La réalisation d'un trottoir le long de la RD 45 à Toul An Aël (côté nord).
- ✓ La réalisation d'un cheminement piéton côté sud de la RD 45A.
- ✓ La réalisation d'un abri bus allée Vibert sur un foncier cédé à la mairie.
- ✓ La finition des piste et bande cyclables entre le bourg et la ZAC de Penhoat Salaün.
- ✓ La prise en charge du chemin de Penhoat Salaün après cession.
- ✓ La mise en place d'aides aux primo-accédants dans le cadre du PLH de la CCPF.
- ✓ La mise en place du contrat enfance jeunesse avec la CAF pour cette année avec des partenariats à étudier rapidement.
- ✓ Le suivi des contrats « emplois d'avenir ».
- ✓ La mise en place de l'accessibilité de nos bâtiments communaux et en particulier de la mairie.
- ✓ L'étude de l'utilisation de la réserve foncière de Toul An Aël.
- ✓ L'étude de quelques situations personnelles suivies par le CCAS.

Je souhaite utiliser ce débat pour insister sur la notion d'endettement communal et sur les notations réalisées par diverses « agences de notations », sur internet principalement.

1- notre endettement actuel est très raisonnable, plus faible qu'en 2001 et avec des recettes nettement plus fortes.

2- Les faits générateurs d'emprunts sont des investissements pour l'avenir : réserves foncières, rénovation d'infrastructures et création de bâtiments.

3- En face des remboursements d'emprunts nous bénéficions d'une augmentation du patrimoine communal.

Je suis par ailleurs optimiste sur l'avenir budgétaire de Pleuven dans la mesure où nous vivons un redémarrage des projets d'habitat, avec de nombreux primo-accédants et des financements annoncés.

J'ai le sentiment que le budget de Pleuven permet une modération fiscale, tout en autorisant les projets structurants au bénéfice des tous les Pleuvennois actuels et futurs, dans un contexte certes compliqué qui impose des solutions nouvelles, originales, pour améliorer encore le bien vivre ensemble à Pleuven. »

M. LOAEC invite les membres du Conseil à échanger sur ce DOB.
L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2014.

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE A MENEZ BRAS

Les propriétaires indivis représentés par M. Jean LE LAY, proposent la cession gratuite à la commune de la voirie existante le long de la parcelle C572, d'une longueur d'environ 64m (plan joint).

Le bitumage de cette impasse privée a été réalisé par la commune.

M. le Maire propose au Conseil d'autoriser la cession gratuite par l'indivision Jean LE LAY, de l'espace utile à l'entretien de la voie et la réalisation d'une aire de retournement à Ménez Bras, selon le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE SON ACCORD à la cession gratuite à la Commune par les consorts LE LAY des parcelles identifiées sur le plan joint en annexe, le long de la parcelle D572.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- ◆ DIT que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE A TOUL AN AEL (KARN MOEL)

Il est proposé à la commune la cession gratuite d'une parcelle d'environ 65 m² (plan joint) issue de la division de la parcelle C574 appartenant à Mme Françoise GLEONEC, à Toul an Aël.

M. le Maire propose au Conseil d'autoriser la cession gratuite de cette parcelle, en vue de la réalisation d'une aire de retournement au bout de l'impasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE SON ACCORD à la cession gratuite à la Commune par Mme Françoise GLEONEC de la parcelle identifiée sur le plan joint en annexe, issue de la division de la parcelle C574.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- ◆ DIT que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

CESSIONS DE TERRAINS A LA COMMUNE LE LONG DE LA RD 45 A TOUL AN AEL

Suite à la réalisation de la ZAC de Penhoat Salaün par la SAS ARDAN, des travaux de sécurité ont été réalisés sur la RD 45 (ronds-points, piste et bande cyclables) et des emprises ont ainsi été créées sur des propriétés privées riveraines de la voie.

Il est nécessaire de régulariser ces emprises par une cession gratuite à la commune par la SAS ARDAN des parcelles matérialisées en rose sur le plan joint, pour environ 3 088 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE SON ACCORD à la cession gratuite à la Commune par la SAS ARDAN des parcelles identifiées en rose sur le plan joint en annexe, pour environ 3 088 m².
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- ◆ DIT que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CLOHARS-FOUESNANT

M. RIVIERE expose que les réseaux de transfert entre les lagunes et la future station d'épuration doivent passer par le domaine public communal au hameau des Primevères.

Un acte de constitution de servitude au profit du Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant est proposé à la signature du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte de constitution de servitude au profit du Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant relatif au passage des réseaux de transfert dans le hameau des Primevères, tel que joint en annexe.

RECOURS CONTRE LA COMMUNE : AUTORISATION A DEFENDRE

Un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif de Rennes par les consorts BLANDENET contre l'arrêté du Maire n°DP 0291611400001 du 20/01/2014 de non opposition à une déclaration préalable présentée par Mme Yvette FURIC pour une division de terrain en vue de construire sur un terrain situé 1 route de Kerguidal à Pleuven.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice précitée.
- ◆ MANDATE à cet effet le cabinet LGP Avocats à Brest.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. LOAEC fait part du bon déroulement du recensement de la population, qui a eu lieu du 15 janvier au 15 février 2014.

Mme Catherine CHAUMET informe les conseillers qu'un lien a été ajouté sur le site internet de la commune au sujet du groupe « La Femme » dont la chanteuse est d'origine Pleuvennoise, et qui vient d'obtenir un prix aux Victoires de la Musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h25.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 24 février 2014.

Le Maire,

Jean LOAEC.

